

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 01/07/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019  
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Affaires scolaires - Subventions**

**Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 22 395 € pour le secteur scolaire.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 22 395 € au titre de l'année 2019 :

- 5 340 € au foyer socio-éducatif du collège Max Jacob, pour les 7 écoles du Réseau d'Education prioritaire (REP) - il s'agit des écoles Kerjestin (maternelle et élémentaire), Langevin (mater. et élém.), Penanguer (mater. et élém.) et l'école maternelle du Bourg de Penhars - (imputation budgétaire: 6574 720 213).
- 200 € à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire: 6574 720 213).
- 2 650 € à l'école Edmond Michelet pour l'organisation d'un projet pédagogique à destination d'une classe de CM2 (imputation budgétaire: 6574 720 213).
- 400 € à l'école Yves Le Manchec pour l'aboutissement d'un projet et sa représentation (imputation budgétaire: 6574 720 213).
- 1 255 € à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès) et 2 510 € à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et à l'école Diwan (2 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de 13 805 € (imputation budgétaire: 6574 720 213).